



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le huit (8) février deux mille seize (2016), à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Violette Bouchard, conseillère
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère
- . Viateur Tremblay, conseiller

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2016**
- 4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2016**
- 5. RÈGLEMENTATION :**
 - 5.1. Adoption du Règlement #2016-07 intitulé « *Règlement modifiant le règlement #2006-05 régissant les comptes de taxes et les intérêts* »;
 - 5.2. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 2009-10 intitulé « *Règlement relatif aux permis et certificats* »;
- 6. RÉOLUTIONS :**
 - 6.1. ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS**
 - 6.1.1. Approbation de la liste des comptes à recevoir pour l'année 2015;
 - 6.1.2. Mandat à Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l. pour la perception de comptes à recevoir;
 - 6.1.3. Entériner l'achat d'une publicité de 100 \$ à moncharlevoix.net;
 - 6.1.4. Annulation de la carte multiservices de Johanne Fortin et émission de la carte multiservices de Pamela Harvey à la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres;
 - 6.1.5. Demande de commandite de la FADOQ - Les Insulaires de l'Isle-aux-Coudres pour la Criée 2016;
 - 6.1.6. Demande de commandite de la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul;
 - 6.1.7. Achat d'une publicité au journal Le Charlevoisien;
 - 6.1.8. Dépôt officiel d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) indiquant l'inadmissibilité de la demande d'aide financière pour l'agrandissement de la caserne au Programme d'infrastructures Québec-Municipalité sous-volet 5.1;
 - 6.1.9. Dépôt officiel d'une lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) annonçant une ristourne de 10 175,00 \$;

6.1.10. Dépôt officiel de la résolution 4 de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix tenue le 27 janvier 2016 nommant sa représentante au conseil d'administration de SPCA Charlevoix;

6.2. LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

6.2.1. Demande de commandite de la Classique de courses de chiens des vergers Pedneault;

6.2.2. Demande de commandite de Courses d'accélération de motoneiges Isle-aux-Coudres;

6.2.3. Établissement de droits de passage pour le « Sentier multifonctionnel Le Ruisseau Rouge » et le « Sentier des Chouenneux »;

6.2.4. Renouvellement de la publicité dans le guide séjour de Tourisme Isle-aux-Coudres pour les parcs municipaux, la halte multifonctionnelle et le quai de Saint-Louis;

6.2.5. Renouvellement de la publicité dans le guide séjour de Tourisme Isle-aux-Coudres conjointement avec Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres;

6.2.6. Appui à l'Observatoire du documentaire afin de désigner l'œuvre cinématographique « Pour la suite du monde » comme événement historique;

6.3. TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC / ÉGOUT / DÉNEIGEMENT

6.3.1. Demande d'aide financière au MTQ pour le transport adapté 2016;

6.3.2. Nouveaux branchements au réseau d'aqueduc municipal pour la propriété portant le matricule numéro 1151-28-1415 (propriété de monsieur Christian Roy, madame Micheline Roy, monsieur Raymond Roy Jr et madame Viviane Roy);

6.3.3. Demande de Hôtel Motel Cap-aux-Pierres, Hôtel Motel La Roche Pleureuse, Auberge La Coudrière, Hôtel du Capitaine et Camping Leclerc concernant leur réseau de distribution d'eau potable;

6.4. INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

6.4.1. Adhésion du chef pompier à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;

6.4.2. Formation des premiers répondants;

6.4.3. Rémunération des premiers répondants;

6.4.4. Achat du logiciel Dispo 911 et de l'équipement requis pour le chef pompier et la caserne;

6.4.5. Nomination de monsieur Yann Normand, à titre de pompier volontaire du service incendie;

6.4.6. Rémunération des pompiers volontaires effectuant des visites de prévention;

6.5. URBANISME / AMÉNAGEMENT / ZONAGE

6.5.1. Demande de dérogation mineure de monsieur Félix Harvey;

7. VARIA

8. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

#2016-02-40 - Ouverture de la séance

À 19h32, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2016-02-41 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 8 février 2016 et de garder le varia ouvert.

#2016-02-42 - Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 14 janvier 2016

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2016.

#2016-02-43 - Adoption des comptes payés et à payer du mois de janvier 2016

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de janvier 2016.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS JANVIER 2016	
Masse salariale	22 308.16 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	959.08 \$
Dominic Tremblay (remboursement cellulaire)	63.70 \$
Tourisme Charlevoix (adhésion 2016)	4 738.25 \$
Sport Action (commandite tournoi hockey)	100.00 \$
Production Euphorie (commandite)	500.00 \$
La Grande Traversée Casino de Charlevoix (commandite)	500.00 \$
Unité Pastorale de Charlevoix	225.00 \$
Coop Fédérée	640.84 \$
Bell Mobilité	92.71 \$
Revenu Québec(Cotisation FSS 2015)	3.16 \$
Ministère des Affaires Municipales	180.00 \$
Ministère des Finances (demande de certificat protection berges)	596.00 \$
Visa (poste)	1 102.89 \$
Association Directeurs Municipaux (adhésion 2016)	1 219.55 \$
Revenu Canada (remises janvier 2016)	4 342.41 \$
Revenu Québec (remises janvier 2016)	10 923.98 \$
SOUS-TOTAL :	48 495.73 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	84.56 \$
Hydro Québec	3 941.11 \$
SOUS-TOTAL :	4 025.67 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'ÉGOUT	
SOUS-TOTAL :	0.00 \$
COMPTES À PAYER	
9101-3243 Québec Inc. (travaux 2015 pour changer ponceaux)	3 668.28 \$
Alarmes Charlevoix	488.41 \$
Alimentation BONICHOIX	28.56 \$
Association des Directeurs Municipaux (congrès annuel)	578.32 \$
Black Hélène, (remboursement de taxes municipales)	25.64 \$

Bureauthèque Pro (photocopies)	315.12 \$
Réseau Biblio (cotisation annuelle 2016)	5 575.10 \$
Coopérative de Câblodistribution (bibliothèque)	325.20 \$
Les Éditions juridiques FD (renouvellement et papeterie)	136.32 \$
Éditions Yvon Blais (fourniture de bureau)	57.17 \$
Éduc Expert (2ième paiement formation)	2 577.45 \$
Fabrique Saint-Bernard (Criée 2016)	125.00 \$
Garage D.L.	272.39 \$
Gestion matières résiduelles - MRC Charlevoix (Quotes-parts ordures)	46 357.00 \$
Hebdo Charlevoisien	64.39 \$
Lynda Tremblay (Bébé Édouard Boudreault, né le 29 octobre 2015)	250.00 \$
Lyreco (fourniture de bureau)	1 413.23 \$
Magasine L'Actualité (bibliothèque)	40.24 \$
Magasine Chatelaine (bibliothèque)	28.71 \$
Magasine Les Idées de ma maison (bibliothèque)	21.73 \$
Magasine Protégez-Vous (bibliothèque 2 ans)	94.28 \$
Martin Tremblay (produits janvier 2016)	234.00 \$
Mon Charlevoix.net (vœux de Noël)	229.95 \$
MRC Charlevoix (servi. inspection / contr. FQM 2016 / quotes-parts fonct.)	27 687.95 \$
PG Solutions (fourniture de bureau)	650.96 \$
Quincaillerie Castonguay	350.65 \$
Quincaillerie Dufour	392.16 \$
Tétra-tech (travaux stabilisation des berges)	13 634.46 \$
Tremblay Bois Migneault Lemay	331.25 \$
Valère d'Anjou (café)	66.00 \$
SOUS-TOTAL :	106 019.92 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Environex (décembre 2015)	336.06 \$
Quincaillerie Castonguay	1 096.76 \$
Quincaillerie Dufour	118.19 \$
SOUS-TOTAL :	1 551.01 \$
GRAND TOTAL :	
	160 092.33 \$

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#2016-02-44 - Adoption du « Règlement #2016-07 modifiant le règlement #2006-05 régissant les comptes de taxes et les intérêts »

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le « Règlement #2016-07 modifiant le règlement #2006-05 régissant les comptes de taxes et les intérêts ».

Règlement numéro 2016-07

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2006-05 RÉGISSANT LES
COMPTES DE TAXES ET LES INTÉRÊTS**

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres, tenue le 8 février 2016, à 19h30, sous la présidence du maire Dominic Tremblay et en présence des conseillers suivants :

Madame Violette Bouchard
Madame Noëlle-Ange Harvey
Monsieur Viateur Tremblay

Madame Céline Dufour
Monsieur Patrice Desgagnés
Madame Ginette Claude

Tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Attendu que la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., ch. F-2.1) et le *Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements* (R.R.Q., ch. F-2.1, r.9) disposent qu'un débiteur de taxes foncières municipales a le droit de les payer en plusieurs versements lorsque le total de ces taxes dont le paiement est exigé dans un compte atteint trois cents dollars (300,00 \$);

Attendu que l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., ch. F-2.1) prévoit que lorsqu'un versement de taxes foncières municipales n'est pas fait à échéance, le solde du compte de taxes foncières devient immédiatement exigible, à moins que le conseil municipal prévoit, par règlement, que seul le versement échu soit alors exigible;

Attendu que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres désire permettre à ses contribuables de payer leur compte de taxes foncières municipales en quatre (4) versements lorsque celui-ci atteint trois cents dollars (300,00 \$) et que seuls les versements échus et impayés portent intérêts sans que le solde total ne soit exigible;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Patrice Desgagnés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement numéro 2016-07 intitulé « *Règlement modifiant le règlement #2006-05 régissant les comptes de taxes et les intérêts* » afin de modifier le Règlement numéro 2006-05 intitulé « *Règlement régissant les comptes de taxes et les intérêts* » afin qu'il soit décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Les taxes foncières municipales, y compris les compensations, comprises dans un compte doivent être payées en un (1) versement unique lorsque leur total n'atteint pas trois cents dollars (300,00 \$). La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes foncières municipales, y compris les compensations, comprises dans un compte atteint trois cents dollars (300,00 \$) et plus, le débiteur a le droit de payer celles-ci en quatre (4) versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

Le premier (1^{er}) versement vient à échéance le trentième (30^e) jour suivant la date d'envoi du compte et équivaut à vingt-cinq pour cent (25 %) du compte.

Le deuxième (2^e) versement vient à échéance le soixantième (60^e) jour suivant la date d'échéance du premier (1^{er}) versement et équivaut à vingt-cinq pour cent (25 %) du compte.

Le troisième (3^e) versement vient à échéance le soixantième (60^e) jour suivant la date d'échéance du deuxième (2^e) versement et équivaut à vingt-cinq pour cent (25 %) du compte.

Le quatrième (4^e) versement vient à échéance le soixantième (60^e) jour suivant la date d'échéance du troisième (3^e) versement et équivaut à vingt-cinq pour cent (25 %) du compte.

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au premier (1^{er}) jour ouvrable suivant.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

ARTICLE 2 :

Les règles prescrites à l'article 1 du présent règlement s'appliquent également à toutes autres taxes municipales et compensations que la municipalité pourrait percevoir en cours d'année.

ARTICLE 3 :

Le taux d'intérêt est fixé par résolution conformément à l'article 981 du *Code municipal du Québec* et l'intérêt est calculé seulement sur le montant échu lors du paiement.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES, CE HUITIÈME (8^e) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE SEIZE (2016).

Dominic Tremblay, maire

Pamela Harvey, directrice générale et
secrétaire-trésorière

#2016-02-45 - Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement #2009-10 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats »

Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Desgagnés qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le Règlement #2009-10 intitulé « Règlement relatifs aux permis et certificats » sera adopté.

#2016-02-46 - Approbation de la liste des comptes à recevoir pour l'année 2015

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt de la liste des comptes à recevoir de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres pour l'année 2015 qui sera disponible le mercredi, 10 février 2016.

LISTE DES COMPTES À RECEVOIR 2015

0948 95 9576.00 0000		20.05
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
<hr/>		
0949 64 6576.00 0000		14.59
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
0949 80 7306.00 0000		2 747.98
	RE:1708 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
<hr/>		
0950 78 9717.00 0000		517.26
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
0950 80 9346.00 0000		60.67
	RE:1603 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
<hr/>		
0950 94 7195.00 0000		980.59
	RE:COTE A PICOTE	\$
<hr/>		
1047 59 1682.00 0000		11.44
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
<hr/>		
1048 66 6679.00 0000		272.15
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
<hr/>		
1048 68 2651.00 0000		97.94
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
<hr/>		
1049 14 6450.00 0000		16.86
	RE:1673 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
<hr/>		
1049 17 0136.00 0000		28.01
	RE:1651 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
<hr/>		
1049 32 1932.00 0000		48.49
	RE:1709 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
<hr/>		
1051 12 5863.00 0000		43.95 \$
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	
<hr/>		
1051 24 2923.00 0000		271.95
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 24 4753.00 0000		5.73
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		

1051 24 8592.00 0000		100.16
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 35 4141.00 0000		192.11
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 35 5454.00 0000		23.76
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 35 7271.00 0000		423.00
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 35 8484.00 0000		101.12
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 40 5989.00 0000		23.60
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 46 1833.00 0000		223.83
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 46 2243.00 0000		5.73
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 46 6095.00 0000		423.00
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 47 8329.00 0000		6.55
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 57 0279.00 0000		6.55
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1051 58 1069.00 0000		167.40
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1052 61 1912.00 0000		16.38
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1052 61 2429.00 0000		14.66
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1052 85 5640.00 0000		13.02
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
<hr/>		
1147 18 6222.00 0000		7.50
	RE:1896 CHEMIN DES COUDRIERS	\$

1147 19 3678.00 0000		2 688.86
	RE:1871 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1147 47 5463.00 000		78.90
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1147 48 4415.00 0000		1 479.50
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1147 48 6721.00 0000		4 691.71
	RE:1927 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1147 57 2569.00 0000		5.08
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1147 59 0464.00 0000		10 986.71
	RE:1933 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1148 40 9432.00 0000		16.49
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1150 06 9171.00 0000		16.36
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1152 06 2106.00 0000		10.26
	RE:CHEMIN DES PRAIRIES	\$
1152 31 9385.00 0000		680.47
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1152 32 0176.00 0000		8.68
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1152 33 9309.00 0000		12.62
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1152 82 7996.00 0000		1 173.33
	RE:6 CHEMIN DES CEDRES	\$
1152 92 0163.00 0000		14.52
	RE:CHEMIN DES CEDRES	\$
1152 92 3407.00 0000		85.24
	RE:CHEMIN DES CEDRES	\$
1246 36 9565.00 0000		

	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$	2 394.04
<hr/>			
1247 16 9670.00 0000			1 006.56
	RE:2044 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	
<hr/>			
1247 19 9865.00 0000			6.71
	RE:12 CHEMIN DU RUISSEAU	\$	
<hr/>			
1248 11 8425.00 0000			4 341.55
	RE:15 CHEMIN DU MOULIN	\$	
<hr/>			
1248 22 9407.00 0000			7.50
	RE:CHEMIN DU MOULIN	\$	
<hr/>			
1252 28 0751.00 0000			73.55
	RE:CHEMIN DU MOUILLAGE	\$	
<hr/>			
1252 28 2159.00 0000			2 876.64
	RE:72 CHEMIN DU MOUILLAGE	\$	
<hr/>			
1252 35 5656.00 0000			15.38
	RE:1212 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	
<hr/>			
1252 68 3516.00 0000			705.42
	RE:1172 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	
<hr/>			
1253 50 5476.00 0000			10.58
	RE:36 CHEMIN DU MOUILLAGE	\$	
<hr/>			
1348 55 4025.00 0000			1 236.01
	RE:2313 A 2315 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	
<hr/>			
1348 68 6631.00 0000			5.57
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$	
<hr/>			
1348 90 2987.00 0000			11.73
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$	
<hr/>			
1349 59 3560.00 0000			56.68
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$	
<hr/>			
1349 71 9915.00 0000			13.02
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$	
<hr/>			
1349 91 7128.00 0000			5.23
	RE:2365 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	

1352 86 7342.00 0000		10 404.23
	RE:15 CHEMIN TREMBLAY	\$
1352 88 3468.00 0000		1 724.97
	RE:20 CHEMIN TREMBLAY	\$
1352 89 7054.00 0000		145.96
	RE:CHEMIN DE LA TRAVERSE	\$
1352 90 1787.00 0000		14.99
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1353 00 2916.00 0000		1 893.87
	RE:1113 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1353 20 0922.00 0000		75.67
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1353 21 5590.00 0000		52.71
	RE:CHEMIN CARTIER	\$
1353 23 8078.00 0000		4 193.06
	RE:1058 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1353 24 6967.00 0000		750.83
	RE: CHEMIN DES PRAIRIES	\$
1353 24 8678.00 0000		17.75
	RE:35 CHEMIN CARTIER	\$
1353 32 0384.00 0000		6.27
	RE:1064 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1353 33 5000.00 0000		24.06
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1353 35 2001.00 0000		33.53
	RE:39 CHEMIN CARTIER	\$
1353 43 3187.00 0000		40.05
	RE:6 A 8 CHEMIN CARTIER	\$
1353 52 4037.00 0000		236.68
	RE:59 CHEMIN TREMBLAY	\$
1353 53 5038.01 0000		

	RE:1023 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	1 949.59
<hr/>			
1353 53 5038.04 0000			
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$	49.62
<hr/>			
1353 53 8693.00 0000			
	RE:1011 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	1 546.01
<hr/>			
1353 75 1449.00 0000			
	RE:3424 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	221.38
<hr/>			
1353 81 7458.00 0000			
	RE:53 CHEMIN DE LA TRAVERSE	\$	8.07
<hr/>			
1449 05 9710.00 0000		\$	33.13
	RE:27 CHEMIN DE LA BALEINE		
<hr/>			
1449 36 4656.00 0000			
	RE:68 CHEMIN DE LA BALEINE	\$	1 583.85
<hr/>			
1450 90 8237.00 0000			
	RE:2479 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	15.03
<hr/>			
1452 38 8771.00 0000			
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$	19.33
<hr/>			
1453 57 3516.00 0000			
	RE:3333 A 3335 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	6.47
<hr/>			
1453 88 4696.00 0000			
	RE:3286 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	3 830.25
<hr/>			
1453 88 9744.00 0000			
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$	79.52
<hr/>			
1549 25 8332.00 0000			
	RE:CHEMIN DE LA BALEINE	\$	5.86
<hr/>			
1550 00 2273.00 0000			
	RE:2485 A 2487 CHEMIN DES COUDRIERS	\$	477.70
<hr/>			
1550 23 4158.00 0000			
	RE:166 CHEMIN DE LA BALEINE	\$	25.64
<hr/>			
1550 24 6611.00 0000			
	RE:CHEMIN DE LA BALEINE	\$	404.15

1550 24 8129.00 0000		372.94
	RE:CHEMIN DE LA BALEINE	\$
1550 25 7131.00 0000		4 043.68
	RE:179 CHEMIN DE LA BALEINE	\$
1550 68 3918.00 0000		13.50
	RE:224 CHEMIN DE LA BALEINE	\$
1551 81 6506.00 0000		1 864.31
	RE:262 CHEMIN DE LA BALEINE	\$
1551 92 8880.00 0000		184.14
	RE:282 CHEMIN DE LA BALEINE	\$
1552 43 0960.00 0000		1 326.73
	RE:CHEMIN DE LA BALEINE	
1552 70 8587.00 0000		59.24
	RE:CHEMIN DE LA BALEINE	\$
1553 69 0029.00 0000		407.26
	RE:CHEMIN DE LA BOURROCHE	\$
1553 98 2783.00 0000		749.91
	RE:3177 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1652 02 6486.00 0000		1 368.04
	RE:341 CHEMIN DE LA BALEINE	\$
1652 72 2574.00 0000		54.27
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1652 80 5131.00 0000		580.85
	RE:2773 CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1752 03 2672.00 0000		43.90
	RE:CHEMIN DE LA BALEINE	\$
1752 40 5934.00 0000		16.90
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1752 63 5013.00 0000		18.14
	RE:CHEMIN DES COUDRIERS	\$
1753 76 8390.00 0000		631.97
	RE:2936 CHEMIN DES COUDRES	\$

1753 77 6235.00 0000

RE:CHEMIN DES COUDRIERS

532.40

\$

83 739.34

\$

#2016-02-47 - Mandat à Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l. pour perception de comptes à recevoir

Considérant l'état soumis au conseil municipal contenant les comptes à recevoir de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres pour l'année 2015, dont plusieurs représentent des comptes de taxes foncière municipales impayées;

Considérant qu'après de nombreux avis et rappels transmis par la municipalité, les taxes foncières municipales concernant les immeubles mentionnés ci-après sont toujours impayées, à savoir :

F 1353-23-8078.00 000;

F 1550-25-7131.00 000.

Considérant que par équité pour l'ensemble des contribuables et afin d'éviter la prescription extinctive, le conseil municipal juge opportun que des démarches légales soient entreprises pour obtenir le paiement des taxes dues en capital, intérêts et frais;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil mandate la firme Tremblay Bois Mignault et Associés afin d'entreprendre toutes les démarches utiles pour récupérer les taxes foncières municipales impayées des débiteurs en défaut à l'égard des immeubles mentionnés au préambule de la présente résolution, incluant notamment mais sans limitation la transmission de mises en demeure et/ou le dépôt d'une procédure à la Cour municipale.

Il est également résolu que le maire et/ou la directrice générale soient autorisés, s'il y a lieu, et ils le sont, par les présentes, à signer tout document et poser tout geste afin de donner effet à la présente résolution.

#2016-02-48 - Entériner l'achat d'une publicité de 100 \$ à moncharlevoix.net

Considérant que, le 15 janvier dernier, tous les membres du conseil municipal ont été contactés pour l'achat d'une publicité au montant de 100,00 \$ à moncharlevoix.net couvrant le Carnaval !AC, soit durant la période comprise entre le 16 janvier 2016 et le 21 février 2016, et qu'ils ont accepté de procéder à l'achat de cette publicité;

Considérant que les membres du conseil municipal ont alors convenu d'entériner ultérieurement cet achat de publicité lors d'une séance du conseil;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'achat d'une publicité de 100,00 \$ plus taxes à moncharlevoix.net couvrant le Carnaval !AC, soit durant la période comprise entre le 15 janvier 2016 et le 21 février 2016. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-02-49 - Annulation de la carte multiservices de Johanne Fortin et émission de la carte multiservices de Pamela Harvey à la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres

Considérant la nomination de Pamela Harvey, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, en remplacement de Johanne Fortin;

Considérant que Johanne Fortin possédait une carte multiservices à la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres pour effectuer diverses transactions bancaires (principalement des dépôts) au compte portant le folio numéro 12 140 détenu par la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres à ladite institution financière;

En conséquence de qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler la carte multiservices que possède Johanne Fortin pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres à la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres et d'en faire émettre une à Pamela Harvey, en sa qualité de directrice générale et secrétaire-trésorière, afin qu'elle puisse effectuer des transactions bancaires dans le compte portant le folio numéro 12 140 détenu par la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres à la Caisse populaire Desjardins de L'Île-aux-Coudres. Il est également résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées et elles le sont, par les présentes, à signer tout document pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

#2016-02-50 - Demande de commandite de la FADOQ - Les Insulaires de l'Isle-aux-Coudres pour la Criée 2016

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 125,00 \$ à la FADOQ – Les insulaires de l'Isle-aux-Coudres pour leur Criée qui doit avoir lieu le 27 février 2016. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-02-51 - Demande de commandite de la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul

Considérant que la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul organise un « quilles-o-thon » afin d'améliorer les conditions de séjour et les services offerts aux personnes en fin de vie ainsi qu'aux membres de leurs familles qui utilisent l'unité de soins palliatifs de l'hôpital de Baie-Saint-Paul;

Considérant le projet de 25 000,00 \$ de la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul pour l'aménagement de deux chambres spécifiquement dédiées aux soins palliatifs à l'Hôpital de Baie-Sant-Paul;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 100,00 \$ à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul pour la tenue de leur « quilles-o-thon » qui doit avoir lieu le 20 février prochain. Par la présente, le paiement et la dépense sont autorisés.

Achat d'une publicité au journal Le Charlevoisien

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#2016-02-52 - Dépôt officiel d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) indiquant l'inadmissibilité de la demande d'aide financière pour l'agrandissement de la caserne au Programme d'infrastructures Québec-Municipalité sous-volet 5.1

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la lettre du 8 janvier 2016 du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) confirmant l'inadmissibilité de la demande d'aide financière concernant le projet d'agrandissement de la caserne incendie qui a été présentée par la municipalité au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Sous-volet 5.1.

#2016-02-53 - Dépôt officiel d'une lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) annonçant une ristourne de 10 715,00 \$

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la lettre du 22 janvier 2016 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) indiquant que la ristourne attribuée à la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres pour l'exercice financier de 2015 s'élève à 10 715,00 \$.

#2016-02-54 - Dépôt officiel de la résolution 4 de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix tenue le 27 janvier 2016 nommant sa représentante au conseil d'administration de SPCA Charlevoix

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la résolution numéro 4 de la séance ordinaire du comité exécutif de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix tenue le 27 janvier 2016 déléguant madame Céline Dufour, conseillère municipale de L'Isle-aux-Coudres, afin de représenter la MRC de Charlevoix au sein du conseil d'administration de SPCA Charlevoix.

#2016-02-55 - Demande de commandite de la Classique de courses de chiens des Vergers Pedneault

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 500,00 \$ à la Classique de courses de chiens des Vergers Pedneault pour la tenue de la 29^e édition de leur évènement qui doit avoir lieu les 19, 20 et 21 février 2016 et de leur prêter, du vendredi soir (19 février) au dimanche soir (21 février), les conteneurs à déchets et à récupération situés à l'arrière de l'édifice municipal, en autant toutefois que ledit évènement prenne à sa charge le déplacement desdits conteneurs, le tout conditionnellement à la tenue dudit évènement. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-02-56 - Demande de commandite de Courses d'accélération de motoneiges Isle-aux-Coudres

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay, secondé par la conseillère Céline Dufour et résolu à la majorité des conseillers de faire un don de 500,00 \$ à Courses d'accélération de motoneiges Isle-aux-Coudres pour la tenue de la 4^e édition de leur évènement qui doit avoir lieu le 12 mars 2016, le tout conditionnellement à la tenue dudit évènement. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés. La conseillère Violette Bouchard s'est retirée de la discussion étant donné que son frère Pierre Bouchard est administrateur de cet organisme.

#2016-02-57 - Établissement de droits de passage pour le « Sentier multifonctionnel Le Ruisseau Rouge » et le « Sentier des Chouenneux »

Considérant que le « Sentier multifonctionnel Le Ruisseau Rouge » et le « Sentier des Chouenneux » traversent plusieurs propriétés privées;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres investit temps et argent pour l'entretien desdits sentiers;

Considérant que plusieurs ententes de droit de passage avec divers propriétaires privés ont, à ce jour, été conclues;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les ententes de droits de passage qui ont déjà été conclues par le passé et d'autoriser monsieur le maire et/ou la directrice générale et ils le sont, par les présentes, à conclure toute entente de droit de passage avec les propriétaires des terrains sur lesquels passent le « Sentier multifonctionnel Le Ruisseau Rouge » et le « Sentier des Chouenneux »;

Que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres s'engage notamment dans ces ententes à effectuer, à ses frais et sous entière responsabilité, tous les travaux nécessaires à l'aménagement, l'entretien et l'utilisation des sentiers; à l'expiration des droits de passage, à remettre aux propriétaires les parcelles de terrains utilisées en bon état et exemptes de toutes balises et/ou signalisations; à couvrir les propriétaires concernés à titre d'assurés additionnels dans une police d'assurance responsabilité civile; à s'assurer que les activités pratiquées dans les sentiers soient adéquates.

#2016-02-58 - Renouvellement de la publicité dans le guide séjour de Tourisme Isle-aux-Coudres pour les parcs municipaux, la halte multifonctionnelle et le quai de Saint-Louis

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler la publicité d'une page complète de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dans le guide séjour de Tourisme Isle-aux-Coudres afin de publiciser le parc de la Roche à Caya et le parc du Havre Jacques-Cartier et d'y ajouter le Quai de Saint-Louis et la Halte du Pilier, le tout pour un montant de 750,00 \$ plus taxes. Pour ce faire, il est également résolu de confier un mandat à LICO Imprimeur afin de créer une nouvelle publicité incluant tous les attraits précités, le tout pour le montant de 160,00 \$ plus taxes. Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

#2016-02-59 - Renouvellement de la publicité dans le guide séjour de Tourisme Isle-aux-Coudres conjointement avec Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, conjointement avec Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres, la publicité d'une demie page desdits moulins dans le guide séjour de Tourisme Isle-aux-Coudres, dont le coût est de 425,00 \$ plus taxes et dont la part payable par la municipalité s'élève à la somme de 212,50 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-02-60 - Appui à l'Observatoire du documentaire afin de désigner l'œuvre cinématographique « Pour la suite du monde » comme événement historique

Considérant que le film « Pour la suite du monde » a été réalisé à L'Isle-aux-Coudres, en 1962, par messieurs Pierre Perrault et Michel Brault;

Considérant que ce film a mis en scène un pan important de la culture et du patrimoine québécois en braquant sous les projecteurs les coutumes, les pratiques ainsi que le savoir-faire singuliers des habitants de L'Isle-aux-Coudres, le tout dans une langue française riche et imagée;

Considérant que la majorité des insulaires sont concernés de près ou de loin par ce film;

Considérant qu'indéniablement ce film émeut et instruit, divertit et passionne, élève et ouvre les esprits de ceux qui le visionnent;

Considérant que ce film est une œuvre emblématique du cinéma direct qui est considéré par plusieurs spécialistes comme étant un chef-d'œuvre;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la requête d'Observatoire du documentaire afin que la ministre de la Culture et des Communications du Québec désigne le film « Pour la suite du monde », à titre d'événement historique.

Il est également résolu, par la présente résolution, qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à l'Observatoire du documentaire, à madame Hélène David, ministre de la Culture et des Communications du Québec, à madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, à la

Municipalité régionale de comté de Charlevoix et à la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est.

Il est enfin résolu, par la présente résolution, de requérir madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, à la Municipalité régionale de comté de Charlevoix et à la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est d'adopter une résolution d'appui afin que le film « Pour la suite du monde » soit désigné à titre d'évènement historique et que copie de la résolution qu'ils adopteront respectivement, le cas échéant, soit également transmise à l'Observatoire du documentaire ainsi qu'à madame Hélène David, ministre de la Culture et des Communications du Québec.

#2016-02-61 - Demande d'aide financière au MTQ pour le transport adapté 2016

Considérant que l'Isle-aux-Coudres est un secteur isolé qui est plus difficile à desservir en raison de sa situation géographique;

Considérant les besoins en transport des personnes handicapées pour bénéficier de services souvent offerts en dehors de l'île;

Considérant que l'annexion de notre territoire au service de transport adapté, actuellement offert aux autres municipalités de Charlevoix nous a été refusé;

Considérant qu'il est difficile de faire des états financiers spécifiques et qu'il est nécessaire de confirmer au Ministère des Transports du Québec les résultats du service de transport adapté;

Considérant que le montant subventionné par le Ministère des Transports est inconnu de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres au moment où elle a adopté son budget pour l'année financière 2016;

Considérant que le service de transport adapté sur L'Isle-aux-Coudres pourrait être remis en question si la municipalité doit faire face à un déficit;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres demande au Ministère des Transports du Québec de prendre en considération les particularités du service de transport adapté en lui octroyant, pour l'année 2016, une subvention au montant de 24 760,00 \$ lui permettant d'assurer le service de transport adapté sur l'île et d'éviter ainsi les risques de déficit élevé de ce service.

Prévisions budgétaires pour l'année 2016				
REVENUS prévus	Montant	TPS	TVQ	Total taxes nettes
Municipalité Isle-aux-Coudres	6 150,41\$			6 150,41\$
Contribution des usagers	250,00\$			300,00\$
Contribution MTQ	24 760,00\$			24 760,00\$

TOTAL	31 210,41\$
--------------	--------------------

DÉPENSES prévues	Montant	TPS	TVQ	Total taxes nettes
Administration	600,00\$			600,00\$
Rémunération répartition	2 200,00\$			2 200,00\$
Contrat taxi adapté	22 500,00\$	1 125,00\$	2 244,28\$	23 622,19\$
Publicité	300,00\$			300,00\$
Journée CIUSSS *	4275,00\$	213,75\$	426,43\$	4 488,22\$

TOTAL	31 210,41\$
--------------	--------------------

* Nouveau service d'activités pour les handicapés offert à BSP un jour semaine du 19 janvier au 24 mai 2016 soit 19 semaines pour lequel la municipalité offre le transport supplémentaire.

Confirmation des résultats des activités de l'année 2015				
REVENUS	Montant	TPS	TVQ	Total taxes nettes
Municipalité Isle-aux-Coudres	1 358,00\$			1 645,19\$
Contribution des usagers	318,00\$			318,00\$
Contribution MTQ	24 759,00\$			24 759,00\$

TOTAL	26 722,19\$
--------------	--------------------

DÉPENSES	Montant	TPS	TVQ	Total taxes nettes
Administration	600,00\$			600,00\$
Rémunération répartie	2 200,00\$			2 200,00\$
Contrat taxi adapté	22 500,00\$	1 125,00\$	2 244,28\$	23 622,19\$
Publicité	300,00\$			300,00\$

TOTAL	26 722,19\$
--------------	--------------------

#2016-02-62 - Nouveaux branchements au réseau d'aqueduc municipal pour la propriété portant le matricule numéro 1151-28-1415 (propriété de monsieur Christian Roy, madame Micheline Roy, monsieur Raymond Roy Jr et madame Viviane Roy)

Considérant la demande de trois nouveaux branchements au réseau d'aqueduc municipal formulée par monsieur Christian Roy, monsieur Philippe Riondel et madame Nancy Roy concernant des terrains à être éventuellement lotis à même l'immeuble portant le matricule 1151-28-1415;

Considérant que ces branchements ne contreviennent pas à la réglementation municipale en vigueur ni à aucune autre réglementation ou législation;

Considérant que ces branchements devront être faits de façon individuelle au tuyau principal du réseau d'aqueduc municipal et que chaque future maison devra être raccordée par individuellement (une valve par terrain à être loti);

Considérant que les propriétaires devront fournir à la municipalité les servitudes nécessaires à ces branchements;

Considérant que les travaux de perçage du tuyau principal du réseau d'aqueduc municipal devront être exécutés par le responsable du réseau d'égout et d'aqueduc;

Considérant que les travaux de raccordement des propriétés aux valves qui seront installées au tuyau principal du réseau d'aqueduc municipal devront être exécutés par les propriétaires sous la surveillance et la supervision du responsable du réseau d'égout et d'aqueduc et avec les matériaux exigés par ce dernier;

Considérant que tous les frais reliés à la présente résolution soient à la charge exclusive des propriétaires, soit notamment mais sans limitation le temps des employés municipaux, l'excavation du chemin public, l'asphaltage dudit chemin après les travaux, l'achat des tuyaux requis, d'un régulateur de pression et d'un anti-siphon, etc.;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser trois nouveaux branchements au réseau d'aqueduc municipal afin de raccorder trois terrains à être éventuellement lotis sur l'immeuble portant le matricule numéro 1151-28-1415, le tout conditionnellement à ce que les propriétaires soumettent aux représentants de la municipalité un plan projet de lotissement à jour.

Il est également résolu, par la présente résolution, que les branchements devront se faire individuellement selon la réglementation en vigueur, sous la supervision et les instructions du responsable du réseau d'aqueduc municipal ou de son remplaçant,

lequel devra vérifier la faisabilité des branchements et émettra tous les permis nécessaires, le cas échéant.

Il est également résolu, par la présente résolution, que tous les travaux soient aux frais et à la charge exclusive des propriétaires, incluant notamment mais sans limitation tous les frais afférents au perçage du tuyau principal.

Il est enfin résolu, par la présente résolution, que les propriétaires devront obtenir toutes les autorisations requises auprès du Ministère des Transports du Québec.

#2016-02-63 - Demande de Hôtel Motel Cap-aux-Pierres, Hôtel Motel La Roche Pleureuse, Auberge La Coudrière, Hôtel du Capitaine et Camping Leclerc concernant leur réseau de distribution d'eau potable

Considérant que le fonctionnement et l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux nécessitent en moyenne 60 heures de travail par semaine à nos employés municipaux;

Considérant que notre responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout travaille à temps plein aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux, soit au moins 40 heures par semaine;

Considérant que les besoins de Hôtel Motel Cap-aux-Pierres, Hôtel Motel La Roche Pleureuse, Auberge La Coudrière, Hôtel du Capitaine et Camping Leclerc seront surtout l'été alors que c'est également durant cette période que le réseau d'aqueduc municipal nécessite le plus de travail étant donné que les besoins en eau de la municipalité sont presque doublés;

Considérant les particularités propres à chacun des réseaux de distribution d'eau potable de Hôtel Motel Cap-aux-Pierres, Hôtel Motel La Roche Pleureuse, Auberge La Coudrière, Hôtel du Capitaine et Camping Leclerc;

Considérant la responsabilité professionnelle que pourrait engager la municipalité;

Considérant que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres continue de mettre tous les efforts requis pour l'obtention d'un financement pour le développement de la deuxième phase du réseau d'aqueduc municipal;

En conséquence de qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser d'acquiescer à la demande de Hôtel Motel Cap-aux-Pierres, Hôtel Motel La Roche Pleureuse, Auberge La Coudrière, Hôtel du Capitaine et Camping Leclerc, datée du 24 novembre 2015, afin qu'un employé de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres soit la personne accréditée qui est requise par ces établissements pour se conformer aux exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

#2016-02-64 - Inscription du chef pompier à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire le chef pompier à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour un montant de 245,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-02-65 - Formation des Premiers Répondants

Considérant que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres souhaite se doter d'un service de premiers répondants au sens de la *Loi sur les services préhospitaliers*;

Considérant que la majorité des pompiers volontaires du service incendie de la municipalité se sont montrés favorables à devenir des premiers répondants;

Considérant que le territoire de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres est isolé des autres municipalités avoisinantes;

Considérant que le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) finance les dépenses de formation de base, la trousse d'intervention incluant les auto-injecteurs d'épinéphrine, les équipements et le défibrillateur externe automatisé (DEA) et ses fournitures;

Considérant que le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) finance également les dépenses récurrentes liées au maintien des compétences des premiers répondants, les fournitures liées au défibrillateur externe automatisé (DEA) et les auto-injecteurs d'épinéphrine;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de :

. mettre sur pied un service de premiers répondants à la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, en collaboration avec le service incendie de la municipalité, et ce, au plus tard au 30 juin 2016;

. retenir le niveau de services « Premier répondant de niveau 1 », étant une formation de 16 heures dont la certification est valide pendant trois ans, sous réserve de quatre heures de formation minimale annuelle, ledit niveau de formation permettant aux premiers répondants d'agir sur les interventions suivantes : arrêts cardiorespiratoires et anaphylaxie;

. permettre à 16 pompiers volontaires de la municipalité de suivre la formation ci-dessus décrite et que la municipalité paie les heures de formation à raison de 20,00\$ l'heure ainsi que les frais de déplacement desdits pompiers volontaires et/ou ceux de l'instructeur, le cas échéant. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés;

. nommer le service incendie de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres comme entité responsable du service de premiers répondants;

. nommer Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, comme responsable du dossier, et que celle-ci soit autorisée et elle l'est, par la présente, à signer tout document et faire tout acte pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

#2016-02-66 - Rémunération des Premiers Répondants

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer la rémunération des premiers répondants aux mêmes taux horaire des pompiers volontaires sans grade. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-02-67 - Achat du logiciel Dispo 911 et de l'équipement requis pour le chef pompier

Concernant que le schéma de couverture de risques adopté par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix recommande fortement que chaque municipalité se dote d'un outil permettant à l'officier responsable de connaître, en temps réel et avec la meilleure précision possible, l'effectif disponible pour une intervention et lui permettant également de demander, au besoin, de l'entraide d'autres brigades et de diminuer les délais d'intervention;

Considérant qu'il existe sur le marché plusieurs logiciels permettant aux pompiers volontaires d'inscrire leurs disponibilités en temps réel;

Considérant que Dispo 911 est l'un de ces logiciels et que celui-ci est utilisé par la plupart des municipalités de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix;

Considérant que comparativement à d'autres logiciels offerts sur le marché, Dispo 911 est peu dispendieux et que les fonctions qu'il offre sont suffisantes pour la municipalité de L'Isle-aux-Coudres;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de la licence pour l'utilisation du logiciel Dispo 911 et de la renouveler annuellement et de fournir au chef pompier un téléphone intelligent muni du forfait requis pour l'utilisation dudit logiciel, c'est-à-dire notamment mais sans limitation d'un forfait incluant des données d'utilisation d'Internet. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-02-68 - Nomination de monsieur Yann Normand à titre de pompier volontaire du service incendie

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Yann Normand à titre de pompier volontaire du service incendie de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres.

#2016-02-69 - Rémunération des pompiers volontaires effectuant des visites de prévention

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de rémunérer les pompiers volontaires effectuant des visites de prévention de la façon suivante, à savoir :

- . officier effectuant des visites de prévention à risques élevés ou très élevés : taux horaire de 25,18 \$ (que ce soit le chef ou le capitaine);
- . officier effectuant des visites de prévention à risques faibles ou modérés : taux horaire de 20,14 \$ (que ce soit le chef ou le capitaine);
- . pompier effectuant des visites de prévention à risques faibles ou modérés : taux horaire de 20,14 \$.

Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-02-70 - Demande de dérogation mineure de monsieur Félix Harvey

Considérant la nouvelle demande de dérogation mineure présentée par monsieur Félix Harvey, au cours du mois de janvier 2016, concernant l'autorisation de lotir le lot numéro 5 276 573 du cadastre du Québec en deux terrains, dont l'un aura une façade de 12,86 mètres au chemin public (étant le chemin des Coudriers), ladite mesure de façade étant inférieure à la norme minimale de 25,00 mètres prescrite par le règlement de lotissement présentement en vigueur à la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une façade de terrain de 12,86 mètres pour un nouveau lotissement, et ce, bien que la norme minimale soit de 25,00 mètres.

#2016-02-71 - Demande de commandite de La Marée

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un billet au coût de 40,00 \$ pour le souper-bénéfice de l'organisme La Marée qui aura lieu le 26 février 2016, à 18h30, au restaurant Grillade La Bohème. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-02-72 - Demande de commandite du Grand Défi Pierre Lavoie 2016 : parrainage de l'École Saint-Pierre primaire

Considérant que l'École Saint-Pierre de L'Isle-aux-Coudres a été choisie afin d'être parrainée par l'équipe des SOLIDAIRES lors du Grand Défi Pierre Lavoie;

Considérant que l'équipe des SOLIDAIRES possède déjà tout l'équipement nécessaire à leur expédition et qu'en conséquence, toutes les sommes amassées par ladite équipe seront remises à l'École Saint-Pierre;

Considérant qu'avec l'argent qu'elle recevra, l'École Saint-Pierre projette d'acquérir des équipements de ski de fond ainsi que des vélos stationnaires conçus pour les classes;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de commanditer l'équipe des SOLIDAIRES qui participent au Grand Défi Pierre Lavoie 2016 en donnant une contribution de 3,00 \$ par enfant qui étudie à l'École Saint-Pierre, qu'ils soient inscrit au primaire ou au secondaire. En date de la présente résolution, 102 enfants sont inscrits à l'École Saint-Pierre. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-02-73 - Demande de soutien financier de la Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50,00 \$ à la ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest pour le financement 2015-2016 des brigades scolaires. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-02-74 - Demande de révision de la demande d'aide financière présentée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'agrandissement de la caserne incendie de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres (Dossier numéro 557923)

Considérant que l'aide financière qui a été déposée par la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dans le cadre du cinquième appel de projets du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités a été refusée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la raison pour laquelle la demande présentée par la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres a été jugée inadmissible audit programme est que son indice de charges nettes par 100\$ de richesse foncière uniformisée (RFU) est inférieur à 80 alors que, depuis mai 2015, ledit programme s'adresse uniquement aux municipalités dont ledit indice est supérieur à 80;

Considérant que l'indice de charges nettes par 100\$ de RFU de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres était de 77 lors du dépôt de la demande, tel qu'il appert du profil financier de la municipalité disponible sur le site Web du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant toutefois que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres doit, à très court terme, aller de l'avant avec les projets suivants, à savoir :

. Stabilisation des berges – travaux permanent sur quatre (4) secteurs situés le long des chemins du Mouillage, de la Bourroche et des Coudriers – pour une somme approximative de 400 000,00\$ (estimé datant de janvier 2016);

. Réfection de la partie municipale du chemin des Coudriers (+/- 5 kilomètres) – rehaussement de la chaussée, installations de nouveaux ponceaux, réhabilitation de la surface de la chaussée – pour une somme approximative de 3 000 000,00 \$ (estimé datant de juin 2015);

. Agrandissement de la caserne incendie – pour une somme approximative de 215 000,00 \$ (estimé datant de 2013).

Considérant que la caserne incendie actuelle de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres n'a pas la capacité d'abriter tous les camions du service incendie, cela pourrait causer préjudice à la population en retardant notamment le délai de réponse des pompiers volontaires;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de réviser le dossier de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres portant le numéro 557923 considérant que son indice de charges nettes par 100\$ de richesse foncière uniformisée (RFU) augmentera considérablement à court terme compte tenu des dépenses qu'occasionneront les projets ci-dessus énumérés.

Il est également résolu, par la présente résolution, de demander à ce qu'un représentant de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres puisse s'entretenir à ce sujet avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est enfin résolu, par la présente résolution, qu'une copie de cette résolution soit acheminée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

#2016-02-75 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 20h45.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h59.

#2016-02-76 – Levée de la séance ordinaire du 8 février 2016

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance ordinaire du 8 février 2016, à 20h59.

Dominic Tremblay, maire

Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 février 2016. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Dominic Tremblay, maire